

Québec, le 10 septembre 2018



Objet : Votre demande d'accès du 30 août 2018
Notre référence : 5252 - 152994



La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue par courriel le 30 août 2018, laquelle vise à obtenir : «...les primes ou bonis de rendement versés aux hauts dirigeants pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018. La ventilation de ces sommes versées pour chaque poste (titre de la fonction, nom du gestionnaire, prime ou bonis octroyé et salaire annuel), pour les années 2016-2017 et 2017-2018».

Nous vous confirmons qu'aucune prime ou boni de rendement n'a été versé au haut dirigeant et aux gestionnaires du Commissaire au lobbyisme du Québec pour les périodes mentionnées.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c.A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez agréer,  l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur des affaires institutionnelles et responsable de l'accès aux documents
et à la protection des renseignements personnels

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean Dussault'.

Jean Dussault, CPA, CMA

p. j. 1